

Conseillers élus : 13  
Conseillers en fonction : 13  
Conseillers présents : 12  
Date de convocation : 22 Mai 2015

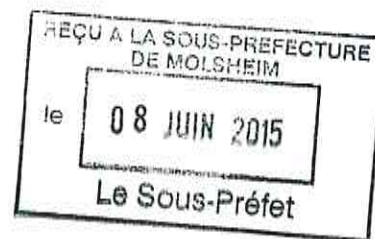
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**Séance du 28 Mai 2015**  
**Sous la présidence de M. Marc GIROLD, Maire**

**Assistaient à la séance :**

- Mme et MM. Vincent FELDER, Sylvie LABANCA, Bernard PALLOIS, Adjointes au Maire
- Mmes et MM. Thérèse SROKA, Maurice CHARTON, Marie-Sarah CHARLIER, Astride KLINTZING, Jean-Marie CLAUDE, Sylvie SISTEL, Jean-Paul ZANETTI, Odile SEITZ, Conseillers Municipaux.

**Absent excusés :**

- M. Léon WEISSENBERGER,



**N° 151/2015**

**Accueil périscolaire « La Case à Toto » : location des locaux communaux**

M. le Maire rappelle la délibération N° 150/15 du 28 avril 2015 par laquelle le Conseil Municipal avait, entre autres, décidé de mettre à disposition de l'association « La Case à Toto » des locaux communaux pour l'installation d'une antenne périscolaire à RUSS. Il précise une nouvelle fois que cette mise à disposition n'engendrera aucun frais de fonctionnement supplémentaire pour la commune.

Après concertation, il a été décidé de mettre à disposition de l'Association « La Case à Toto » la salle de motricité, la petite cuisine attenante, la salle informatique située dans les locaux de l'école maternelle ainsi que le bureau de Mme PETIT, Directrice de l'école primaire de RUSS.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de mettre à disposition de l'association « La Case à Toto », à titre gratuit, la salle de motricité, la petite cuisine attenante, la salle informatique ainsi que le bureau de la Directrice de l'école primaire afin de créer une antenne du périscolaire de LUTZELHOUSE à RUSS à compter du mois d'août 2015,
- **Autorise** M. le Maire à signer le bail locatif ainsi que tous documents y afférents.

**N° 152/15 :**

**Agence Technique d'Ingénierie Publique : désignation des électeurs**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

La commune a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif.

Suite aux retours des communes et groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics qui souhaitent adhérer à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, il vous est

**Dit que :**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Molsheim
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

**N° 153/15**

**Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche : Election de deux Conseillers  
Communautaires**

*Point retiré de l'ordre du jour par manque d'informations et reporté à une séance ultérieure.*

**N° 154/15**

**Stationnement route d'Obernai**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de M. Arnaud DOUVIER, domicilié 49 route d'Obernai, par lequel celui-ci s'oppose catégoriquement à la matérialisation de places de stationnement sur la chaussée route d'Obernai et plus particulièrement sur la chaussée en face de son domicile

Dans le cadre de la campagne de matérialisation de places de stationnement sur chaussée route d'Obernai, M. le Maire précise la possibilité d'interdire par arrêté municipal le stationnement hors cases.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de matérialiser deux places de stationnement sur la chaussée opposée à l'habitation de M. Arnaud DOUVIER 49 route d'Obernai,
- **Décide** dans le cadre d'une période d'essai, destinée à évaluer l'impact de ce marquage sur chaussée sur la réduction de la vitesse de circulation route d'Obernai, de ne pas interdire le stationnement hors cases dans l'immédiat.

**N° 155 /15**

**Location de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage du presbytère**

*Point retiré de l'ordre du jour, les potentiels locataires s'étant désistés.*

**N° 158/15**  
**Remboursement de sinistre**  
**Indemnisation de sinistre survenu le 1<sup>er</sup> septembre 2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Concernant le sinistre intervenu les 1<sup>er</sup> septembre 2014

- **Approuve** l'indemnisation effectuée par l'assurance de la partie adverse « MACIF », soit **335,57 €**, au titre du remboursement des frais inhérents au remplacement d'un arbre endommagé rue de la Gare par un véhicule de l'entreprise OXYGEN FERMETURES.

**N° 159/15 (1)**  
**Divers et informations du Maire**

**Acquisition d'un terrain à STEINBACH**  
**Délibération complétant la DCM n° 114/2015 du 3 février 2015.**

M. le Maire rappelle la délibération n° 114/2015, par laquelle le Conseil Municipal décidait d'acquérir un terrain situé à STEINBACH, cadastré section 4 parcelle 491- d'une contenance de 0,52 ares, pour un montant de 500,00 €

Il explique au Conseil Municipal, que Mme Christiane GLASZMANN n'est en fait pas propriétaire de ce terrain mais usufruitière et que quatre autres personnes sont propriétaires de ce terrain en indivision. Il convient par conséquent de préciser/rectifier la délibération prise en conseil municipal le 3 février 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'acquérir le terrain, cadastré lieudit « Champs L'Allemand » section 4 parcelle 491, d'une contenance de 0,52 are, pour un montant de **500,00 € appartenant en nue-propiété** à :
  - Caroline GLASZMANN pour 1/6ème
  - Dominique GLASZMANN pour 1/6ème
  - Jean-Christophe GLASZMANN pour 1/6ème
  - Marie-Louise GLASZMANN pour 3/6ème
- Et à Mme DEGERMANN Christiane en **usufruit**.
- **Dit** que les frais relatif à l'arpentage et à l'établissement de l'acte authentique seront à la charge de la commune,
- **Autorise** M. le Maire à signer tout acte à intervenir.

**Lettre ouverte d'une instance syndicale adressée à l'ensemble du Conseil Municipal**

Une lettre ouverte émanant de l'UNSA Territoriaux du Bas-Rhin a été adressée à l'ensemble des membres du Conseil Municipal faisant ressortir les problèmes de certains agents communaux avec leur hiérarchie.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Charge** M. le Maire d'aller répondre aux accusations de l'UNSA Bas-Rhin auprès de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Bas-Rhin lors de sa prochaine séance,
- **Donne** plein pouvoir à M. le Maire pour la gestion du personnel communal.

Pour extrait conforme  
Russ, le 2 juin 2015  
Le Maire :  
Marc GIROLD

